

Servitudes d'utilité publique

Porter à connaissance de l'État
à l'échelle de la
Communauté d'Agglomération
du Grand Dax

Document établi le 01/06/2016



Direction départementale des territoires et de la mer
www.landes.gouv.fr

ATTENTION

La direction départementale des territoires et de la mer des Landes ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes ; celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...)

Pour instruire un avis sur un dossier proche du tracé d'une de ces servitudes, il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la servitude.

Légende

Contours administratifs	
	Communes
	EPCI
	Principaux cours d'eau

Servitudes d'utilité publique	
	A2 - Canalisations souterraines d'irrigation
	AC1 - Protection des monuments historiques
	AC2 - Sites inscrits et classés
	AC3 - Réserves naturelles
	AC4 - Protection du patrimoine architectural et urbain - Landes
AS1 - Protection des eaux	
	Protection éloignée
	Protection immédiate
	Protection rapprochée
	EL3 - Servitude de halage et de marcepied
	I3 - Canalisation de gaz
I4 - Lignes électriques	
	Ligne électrique aérienne
	Ligne électrique souterraine
	PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles ou minier selected
	PT1 - Télécommunication - protection contre les perturbations électromagnétiques
	PT2 - Télécommunication - protection contre les obstacles
	Fibroux
	Zone de servitude primaire
	Zone de servitude secondaire
	Zone spéciale de dégagement
	T1 - Voies ferrées

NOTA :
- La servitude T7 concerne tous les territoires situés à l'intérieur des zones de dégagement TS
- Les servitudes EL11, T4 et T5 ne sont pas représentées géographiquement sur ce plan

